

SÉANCE du 4 mars 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2026

Compte rendu affiché le 10 mars 2026.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Odile VERMARE,

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, RAYNARD Gilles, VERMARE Odile, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, PERALDO Yves, GRAZIOLI Jean-Pierre.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : Fabrice BONNET (Pouvoir à Gilles RAYNARD), Gwendoline CHALON (Pouvoir à Marielle SERAILLE), Thierry LOISON

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Monsieur Fabrice BONNET (Pouvoir à Gilles RAYNARD), Gwendoline CHALON (Pouvoir à Marielle SERAILLE) et Thierry LOISON. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Odile VERMARE.

Monsieur le Maire débute cette dernière séance du mandat en soulignant le grand travail effectué durant six ans.

• **Vote subventions,**

Mesdames Sandrine BOINON, Odile VERMARE, Marie-Jo DELORME, Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI sortent de la salle.

Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention 2026 en précisant que la Commune apporte ainsi un soutien important aux associations, et que le vote des subventions est un message fort pour le vivier associatif dynamique sur notre commune.

	Vote 2026		Vote 2026
ADMR	3 000,00 €	Hand Ball Club	4 000,00 €
Addiction alcool vie (ex vie libre)	300,00 €	Haute Brevenne Foot	3 000,00 €
Amicale Boule	300,00 €	K DANSE	500,00 €
Amicale Laïque	800,00 €	La Fabrik	600,00 €
APEL	800,00 €	La Soleillée	1 000,00 €
AREC	1 100,00 €	Maison Familiale SLC pour enquête	1 000,00 €
Ass. Handicapés Mts du Lyonnais	300,00 €	Médiathèque Le Cour à la Page	4 600,00 €
Association pour la promotion du marché aux veaux	1 000,00 €	MJC La Chamouss	3 000,00 €
Association Sportive du Collège	1 000,00 €	OCCE Ecole Primaire publique	900,00 €
Association de chasse	400,00 €	Semons l'avenir Agri Light tour	500,00 €
Ciné des Monts du Lyonnais	1 474,00 €	SLCTA (Tir à l'arc)	2 000,00 €
Classes en 6 -Fête des classes 2026	400,00 €	Voyages scolaires, ALSH...	4 726,00 €
Comité Municipal des aînés Saint Laurentais	4 000,00 €		
FNACA	300,00 €		
		Total	41 000,00 €

Monsieur le Maire propose un vote :

Votants : 11 (dont un pouvoir) – Oui : 11 - Non : 0- Abstention : 0).

Mesdames Sandrine BOINON, Odile VERMARE, Monsieur Jean-Pierre GRAZIOLI reviennent en séance.

- **Présentation et vote des comptes financiers uniques (en remplacement des comptes administratifs et des comptes de gestion) 2025 :**

Budgets Lotissement le Petit Bois, Lotissement les hauts de Chaliér, Lotissement des Sources, Lotissement Les Terres, Bâtiment Place du Plâtre, Maison de Santé Pluridisciplinaire et Général.

Monsieur le Maire présente les Comptes financiers Uniques pour les budgets 2025.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Yvan SIMON de prendre la présidence de séance afin de procéder au vote des Comptes Financiers Uniques 2025 et quitte la séance.

Suite à présentation, le Conseil Municipal approuve ces derniers à l'unanimité (Votant : 15 (dont deux pouvoirs) : Oui : 15 -Non : 0, Abstention : 0).

Monsieur le Maire réintègre la séance et remercie le Conseil pour ce vote de confiance. Le Conseil Municipal approuve aussi les affectations budgétaires.

BUDGET LE PETIT BOIS

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-271 275,95 €	-271 275,95 €	001
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			002

BUDGET LOTISSEMENT DES SOURCES

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	0,00 €	0,00 €		0,00 €	233 384,23 €	233 384,23 €	001
Fonctionnement	0,00 €	0,34 €		0,34 €	129 578,90 €	129 579,24 €	002

BUDGET LOTISSEMENT LES TERRES

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	5 566,00 €	50 047,54 €		44 481,54 €	-44 481,54 €	0,00 €	001
Fonctionnement	55 613,54 €	91 371,08 €		35 757,54 €	164 680,84 €	200 438,38 €	002

BUDGET MAISON DE SANTE

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	30 354,66 €	1 131,72 €	157,91 €	-29 222,94 €	-475 190,75 €	-504 413,69 €	001
Fonctionnement	72 004,91 €	72 080,08 €		75,17 €		75,17 €	1068

BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE CHALIER

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 et 002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement						-533 643,08 €	001
Fonctionnement						186 295,29 €	

BUDGET BATIMENT PLACE DU PLATRE

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001	Résultat	Affectation proposée sur BP 2024
Investissement	23 028,46 €	478 995,07 €		455 966,61 €	19 243,49 €	475 210,10 €	001
Fonctionnement	485 796,97 €	490 915,35 €		5 118,38 €	4 334,90 €	9 453,28 €	002

BUDGET GENERAL

	Mandats émis	Titres émis	Affectation	Résultat exercice	*001 ou *002	Résultat	Affectation proposée sur BP 2026
Investissement	1 080 122,40 €	521 974,01 €		-558 148,39 €	20 023,61 €	-538 124,78 €	001
Fonctionnement	2 318 801,85 €	2 462 106,05 €		143 304,20 €	869 185,07 €	1 012 489,27 €	
						474 364,49 €	002
						538 124,78 €	1068

• **Présentation et vote des budgets primitifs 2026 :**

Lotissement le Petit Bois, Lotissement des Sources, Lotissement Les Terres, Lotissement les Hauts de Chalier, Bâtiment Place du Plâtre, Maison de Santé Pluridisciplinaire et Général.

BUDGET LE PETIT BOIS-2026

	Dépenses	Recettes
Investissement	271 275.95 €	271 275.95 €
Fonctionnement	271 275.95 €	271 275.95 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2026 le Petit Bois au vote :

Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

BUDGET LOTISSEMENT DES SOURCES-2026

	Dépenses	Recettes
Investissement	0.00 €	233 384.23 €
Fonctionnement	10.00 €	129 579.24 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2025 Les Sources au vote :

Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

BUDGET LOTISSEMENT LES TERRES-2026

	Dépenses	Recettes
Investissement	36 00.00 €	85 066.00 €
Fonctionnement	115 510.00 €	315 440.85 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2025 Les Terres au vote :

Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

BUDGET LOTISSEMENT LES HAUTS DE CHALIER-2026

	Dépenses	Recettes
Investissement	533 643.08 €	533 643.08 €
Fonctionnement	0.00 €	186 295.29 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2025 Les Terres au vote :

Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

BUDGET BATIMENT PLACE DU PLATRE -2026

	Dépenses	Recettes
Investissement	26 000.00 €	73 345.15 €
Fonctionnement	67 748.89 €	67 748.89 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 Bâtiment Place du Plâtre au vote :

Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

BUDGET MAISON DE SANTE-2025

	Dépenses	Recettes
Investissement	554 657.78 €	554 657.78 €
Fonctionnement	88 728.14 €	88 728.14 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025 Maison de Santé Pluridisciplinaire au vote :

Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

Monsieur le Maire présente le budget primitif général 2026 :

BUDGET GENERAL 2026

	Dépenses	Recettes
Investissement	2 036 155.56 €	2 036 155.56 €
Fonctionnement	2 751 151.51 €	2 751 151.51 €

Monsieur le Maire présente le budget primitif général 2026 au vote :

Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0)

- **Vote des taux pour les contributions directes (Taxes foncières bâties et non bâties),**

Monsieur le Maire propose une reconduction des taux de 2025 pour 2026 au vote :

Taxe foncière bâtie : 33.67 %

Taxe foncière non bâtie : 39.35 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par un vote à l'unanimité (Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0), la reconduction des taux pour 2026.

- **Conventions CCMDL : Arceaux à vélo, avenant à la convention du service mutualisé « Energie & Bâtiment »**

Monsieur le Maire présente le projet de fonds de concours pour la fourniture des arceaux à vélos par la CCMDL.

« Un fond de concours sera mis en place sur la base du montant des arceaux mis à dispositions aux communes.

Il est précisé que dans le cadre la subvention AVELO2 il est nécessaire de prendre le montant « **base de subvention** » qui correspond au montant en € TTC diminué du FCTVA à hauteur de 16,404 %.

	<i>PU HT</i>	<i>PU TTC</i>	<i>FCTVA</i>	<i>Montant - Base de la subvention</i>	<i>Montant de la subvention - 55%</i>	<i>Reste à charge pour la commune - 45 %</i>
<i>Arceaux vélo - finition avec platine</i>	98,00 €	117,60 €	19,29 €	98,31 €	54,07 €	44,24 €
<i>Arceaux vélo - finition scellée</i>	83,80 €	100,56 €	16,50 €	84,06 €	46,23 €	37,83 €

Le montant à payer par la commune correspond au reste à charge à hauteur de 45 %, par rapport au montant « **base de subvention** ». La commune a commandé les arceaux suivants, répartis ainsi selon leur type de fixation :

- **10 arceaux à sceller**

- 0 arceau sur platines

Le montant du fonds de concours s'élève donc à **378,27 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette convention de fonds de concours pour les arceaux à vélos d'un montant de 378.27 €.

Il présente également un avenant à la convention du service mutualisé « Energie & Bâtiment » portant sur le montant des cotisations annuelles et la durée de la convention :

L'article 8 de la convention d'adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment » est modifié comme suit :

« Le montant de la cotisation pour bénéficier de la mission socle et des missions ponctuelles du service « Energie & Bâtiment » porté par la CCMDL pour les 25 communes rhodaniennes des Monts du Lyonnais s'élève entre 0,75 € /habitant/an et 0,90€/habitant/an suivant le tableau de répartition joint en annexe 1.

L'article 9 de la convention d'adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment » est modifié comme suit :

« Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une période de trois ans soit jusqu'au 31.12.2028

A l'issue de cette période, une nouvelle convention pourra être établie entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant à la convention d'adhésion au service mutualisé « Energie et Bâtiment d'un montant :

Saint-Laurent-de-Chamousset	2031 habitants	0,85 €	1 726,35 €
-----------------------------	----------------	--------	------------

- **Conventions avec le Département : Rétrocession partie RD4 et route de la Gondolière, avenant à la convention financière,**

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de transfert de la RD4 depuis le carrefour de la Croix Grand Borne jusqu'au carrefour de la Bourdelière, de la Commune au Département du Rhône, pour une longueur de voirie de 1,4 km. Seule la voie verte reste la propriété de la Commune de Saint Laurent de Chamousset.

Et le procès-verbal de transfert de la RD4, depuis le carrefour de la Croix Blanche, jusqu'à la Bourdelière, du Département du Rhône à la Commune pour une longueur de voirie de 2,24 km.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les procès-verbaux de transfert par un vote : Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 15 - Non : 0- Abstention : 1).

Il présente également l'avenant n° à la convention d'attribution d'un fonds de concours avec la CCMDL, pour le financement du contournement nord de la route de la Gondolière. La somme qui sera appelée en 2026 est de 150 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 par un vote : Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 15 - Non : 0- Abstention : 1).

- **Régularisation voirie,**

Monsieur le Maire présente la cession de 135 m2 sur le domaine public, chemin du Chaput, à Monsieur Vincent COMBES. Il propose une cession à 10euros/m2 soit 1 350 euros. Il précise que ce délaissé de voirie n'est plus utilisé et que le chemin public a été dévoyé. Il propose donc le déclassement de la parcelle cadastrée section D n°492.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette cession un vote : Votants : 16 (dont deux pouvoirs) – Oui : 16 - Non : 0- Abstention : 0).

- **Présentation mâchon caritatif Chamousset en Lyonnais organisé le 18 avril 2026,**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association AFGM pour l'organisation d'un mâchon caritatif le samedi 18 avril 2026 à 9h00 sous la Halle aux veaux. Trois chefs prestigieux seront présents et les bénéfices seront reversés à l'ADMR et la lutte contre le cancer. Il propose que la Commune mette à disposition la halle, du matériel et sollicite les 4 cantons qui feront de même gratuitement. Et qu'elle prenne en charge une trentaine d'invitations, qui sera sa participation pour ce mâchon.

- **Pétition complexe PADEL,**

Monsieur le Maire expose qu'un courrier a été distribué aux Conseillers Municipaux, pour leur signifier le dépôt d'une pétition refusant l'implantation d'un équipement sportif privé « PADEL », au « Complexe Sportif La Bâtie ». Monsieur le Maire expose que suite aux questions et interventions, qui ont eu lieu lors de la réunion publique de l'équipe candidate aux élections municipales, il a demandé aux investisseurs privés, initiateurs du projet, de suspendre le dossier. Plusieurs conseillers prennent la parole. Monsieur le Maire donne la parole à l'assistance présente. Les questions portent aussi sur le financement du parking, par la collectivité. Monsieur le Maire expose que cela ne serait pas la première fois que la Commune va mutualiser des équipements lors d'une construction privée. Il expose que la construction prévue est une offre de service pour la Commune. Les riverains remercient pour le droit à s'exprimer ce soir. Monsieur le Maire expose qu'il ne trouve pas la pétition polémique et que si le projet «PADEL » est toujours d'actualité, une consultation générale de la population sera lancée.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Yvette BRETONNIER propose de dénommer « la résidence seniors » : plusieurs noms sont proposés, « Le Clos de la Galène » est retenu.

Monsieur Yvan SIMON expose que les travaux de la création d'une liaison piétonnière entre le Collège et le restaurant scolaire sont bientôt terminés.

Monsieur Ludovic CARRET expose que les travaux au rez-de-chaussée du restaurant scolaire sont terminés

Madame Odile VERMARE annonce qu'il s'agit de sa dernière réunion de Conseil Municipal en tant que membre. Elle a apprécié d'aider les citoyens et de travailler douze années au développement du marché forain.

Monsieur Gilles RAYNARD rend compte du marché aux veaux avec 67 veaux et des prix en hausse. Monsieur le Maire expose que les jeunes agriculteurs qui organisent la fête de l'agriculture, qui aura lieu les 6 et 7 septembre 2026 à Saint Clément Les Places, vont reprendre l'animation du lundi de Pâques avec une vente de tripes, en remplacement de la foire, pour cette année.

Madame Sandrine BOINON expose que la commission communication a principalement travaillé sur le budget. Elle fait le point sur l'avancement des travaux de la commission économie en l'absence de Monsieur Thierry LOISON.

- **Questions diverses.**

Monsieur Yves PERALDO fait part d'un rapide compte-rendu de la réunion du SIEMLY.

Monsieur le Maire présente un nouveau devis d'un montant de 718.42€ HT, pour la pose de panneaux acoustiques supplémentaires à la salle de musique de la Banda l'Étincelle. Le Conseil valide.

Pour cette dernière réunion du Conseil Municipal du mandat, Monsieur le Maire remercie tous les Conseillers Municipaux, pour le travail qu'ils ont effectués lors de ces six années passées. C'est avec beaucoup d'émotion qu'il annonce le départ d'Yvan SIMON avec qui il a passé douze années, à diriger ensemble la Commune.

Yvan SIMON prend la parole et expose les raisons de sa non candidature pour un 4^{ème} mandat. Cet arrêt est très compliqué pour lui, tant il a apprécié de travailler avec tous, salariés et élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE